

L'Etat géomètre : les anciens territoires agro-pastoraux
(Leydi) des Peul du Fouta Touro (Sénégal) et du Masina
(Mali) et les aménagements hydro-agricoles actuels.

(J. SCHMITZ, ORSTOM)

Contribution à la table ronde du Centre d'Etudes Africaines :
l'Etat contemporain en Afrique
(Etat, espaces et développement. Paris, 12-13 déc. 1985)

I. LES LEYDI DU FUUTA TOORO (SENEGAL/R.I.M.) ET DU MASINA (MALI)

Dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, au Fuuta Tooro (Sénégal/République Islamique de Mauritanie), comme dans le delta intérieur du Niger (Mali) se sont succédés trois types de formations étatiques analogues que l'on peut comparer deux à deux : domination des pasteurs peul des XV/XVIèmes siècles à la fin du XVIII ou au début du XIXème, puis prise du pouvoir par des lettrés musulmans ou "marabouts" de cette dernière période à la seconde moitié du XIXème où se déroule la conquête coloniale, enfin intégration de ces états musulmans dans les formations étatiques issues de la décolonisation, Sénégal et R.I.M. d'une part, (le fleuve Sénégal marquant la frontière), Mali d'autre part, toutes soucieuses de promouvoir un "développement" des espaces riverains du Sénégal et du Niger.

Au Fuuta Tooro ainsi qu'au Masina, les dominations des Peul et celles des musulmans correspondaient à de nouvelles organisations socio-économiques dont les composantes territoriales minimales étaient également qualifiées de leydi, en langue peule. Et si les états centraux n'existent plus que dans la mémoire des griots, reste le marquage territorial qui dans les deux zones en constituant l'archive et dont nous allons décrire les avatars.

Apparus avec la domination des Peul, le mot Leydi désigne l'extrémité des aires de transhumances situées à proximité des deux fleuves et fréquentée par les troupeaux bovins en saison sèche qui s'y alimentent grâce aux restes végétaux des cultures de décrue -surtout au Fuuta Tooro- ou aux pâturages de décrue (burqu) - surtout au Masina. Les aires pastorales sont de formes différentes dans les deux cas : elles s'étalent en bandes parallèles, transversalement par rapport au fleuve Sénégal dans la première zone, tandis qu'elles rayonnent dans l'espace concentrique du delta intérieur du Niger, au Masina (J. GALLAIS, 1984). (voir cartes I et II)

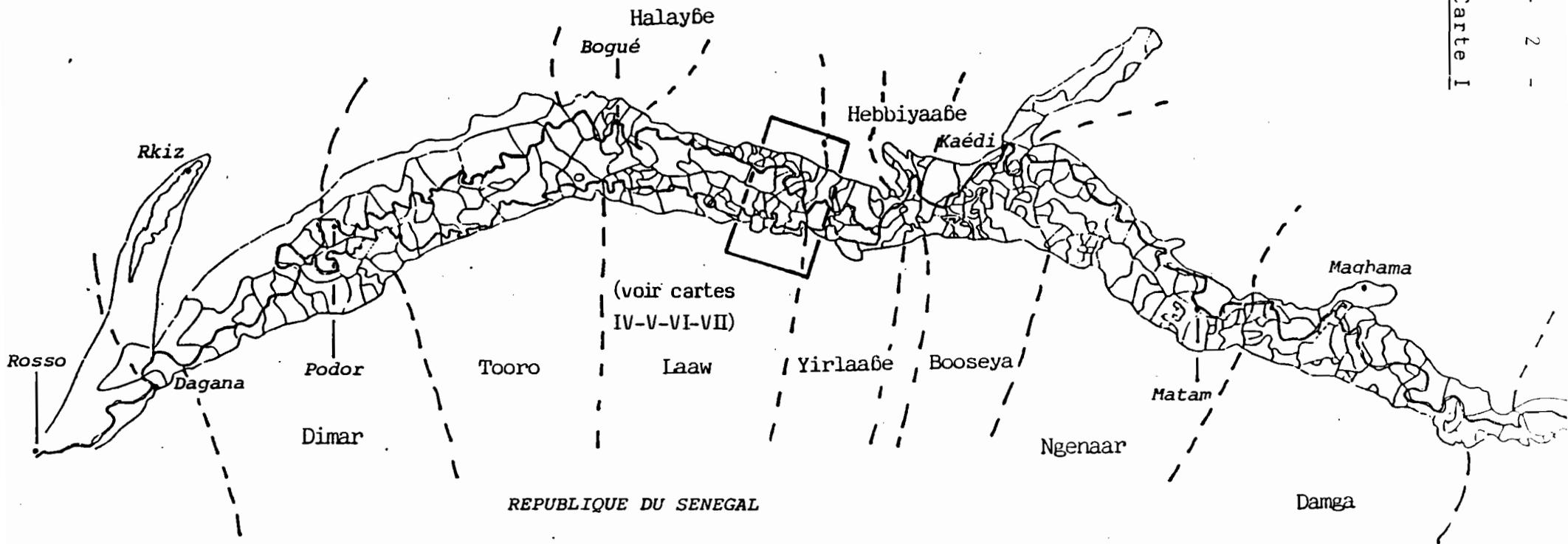
Ces deux zones ont été affectées par la création d'états musulmans, l'un en 1770-80 (Fuuta Tooro), l'autre en 1810-20 (Masina). Or d'un même mouvement les fondateurs de ces états créèrent un nouvel ordre politique -des sociétés pacifiées à l'intérieur pour faire face aux agressions externes (Maures et Peul Jengelbe au Fuuta Tooro, Tuareg et Bambara au Masina)- et opérèrent une vaste restructuration de l'espace dans des directions complémentaires dans chaque cas.

Nous respectons les règles officielles de transcription des langues nationales au Sénégal : les noms communs ne sont mentionnés qu'au singulier. Enfin les noms de lieux ne sont pas transcrits en Peul.

LES LEYDE HAALPULAAR DE LA MOYENNE VALLEE DU SENEGAL (SENEGAL-REP. ISLAMIQUE DE MAURITANIE)

-  Fleuve et marigot
-  Limite de leydi
-  Limite d'ancienne Province
- Laaw Nom d'ancienne province
- Matam Chef lieu de Département

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



Carte I

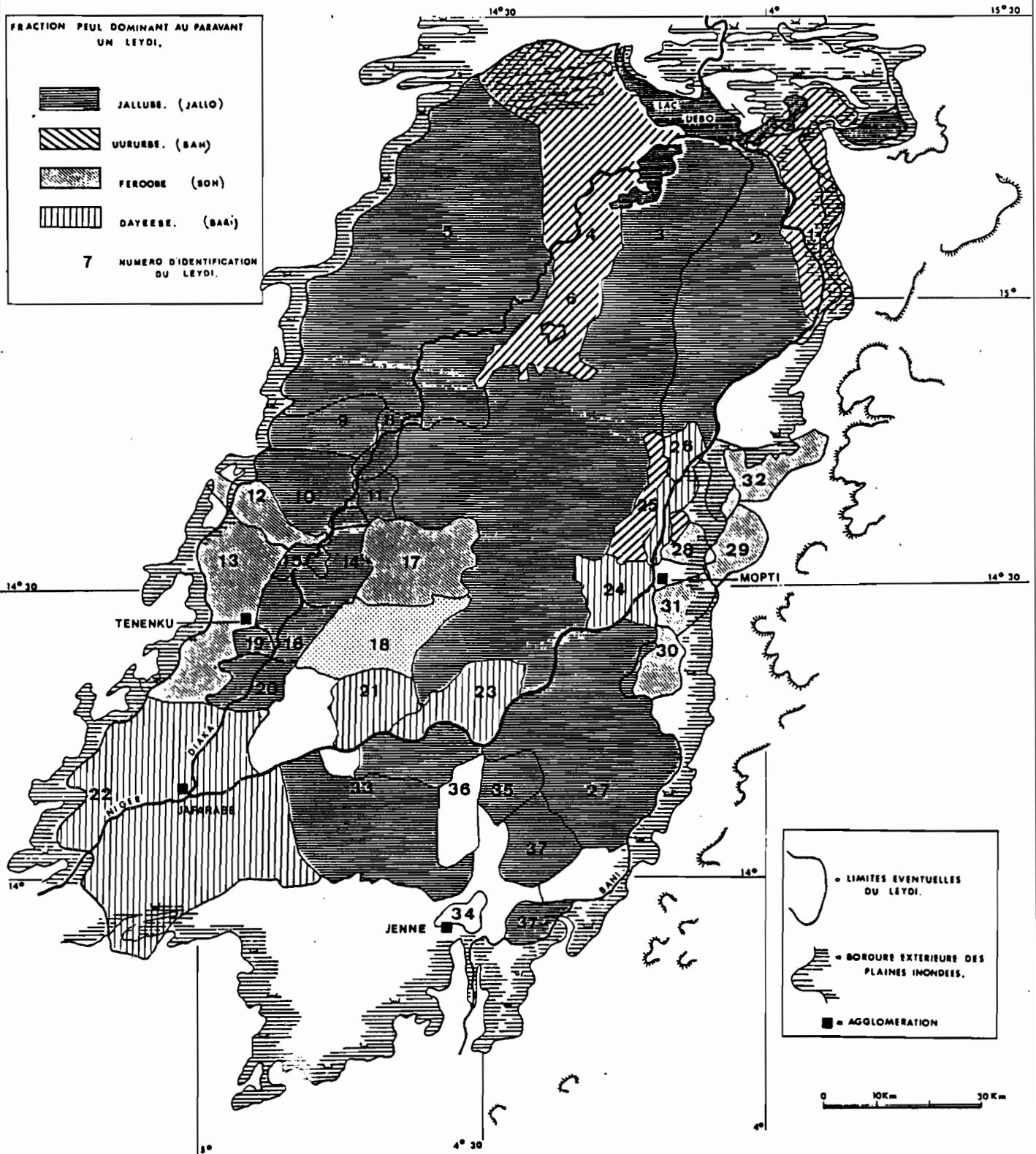
Carte II

LES LEYDE PEUL DU DELTA DU NIGER.

FRACTION PEUL DOMINANT AU PARAVANT UN LEYDI.

	JALLUBE. (JALLO)
	URURBE. (BAH)
	FEROOBE (SON)
	DAYEÈSE. (BAAG)

7 NUMERO D'IDENTIFICATION DU LEYDI.



- LIMITES EVENTUELLES DU LEYDI.

- BORURE EXTERIEURE DES PLAINES INONDEES.

■ = AGGLOMERATION

Notice carte II

LISTE DES LEYDE DU MAASINA

I. DELTA AVAL

1. Uururbe Dufe
2. Jallube Jeneer
3. Jallube Burgu
4. Yaalalbe
5. Wuro Njah
6. Wuro Alfaka
7. Wuro Joba

III. FULBE DU DELTA MOYEN

23. Wuro Moodi
24. Wuro Boodi
25. Wuro Tikam
26. Wuro Dayeebe
27. Sebera

II. FULBE DU MAASINA

8. Wuro Kumbe
9. Wuro Kubi
10. Komon Gallu
11. Wuro Buubu
12. Soosoobe Gile
13. Sugulbe
14. Wuro Ardo Maayo
15. Wuro Ardo Togge
16. Wuro Cubi
17. Soosoobe Togoro
18. Wuro Salsalbe
19. Wuro Gile
20. Sogonari
21. Wuro Songode
22. Wuro Jaafaraabe

- Au Fouta Tora, la "révolution Toorobbe" permit l'établissement des villages d'agriculteurs musulmans auparavant installés sur la rive droite du fleuve Sénégal (actuelle R.I.M.), sur la rive gauche (Sénégal) contrôlée surtout par les pasteurs Peul, pour échapper aux razzias des Maures. La redélimitation des leydi, appelée "partage du Fouta" aboutit donc à une plus grande intégration des communautés de cultivateurs, de pasteurs et de pêcheurs, à l'intérieur d'un cadre territorial étroit. Nous avons pu délimiter 193 leydi au Fouta Tora, qui ont chacun une hiérarchie spécifique de groupes statutaires : peuvent y dominer politiquement et/ou numériquement aussi bien les toorodo (lettrés musulmans et agriculteurs), que les Pullo (pasteurs), les Ceddo (anciens guerriers et agriculteurs) que les Cuballo (pêcheurs et bate-liers).

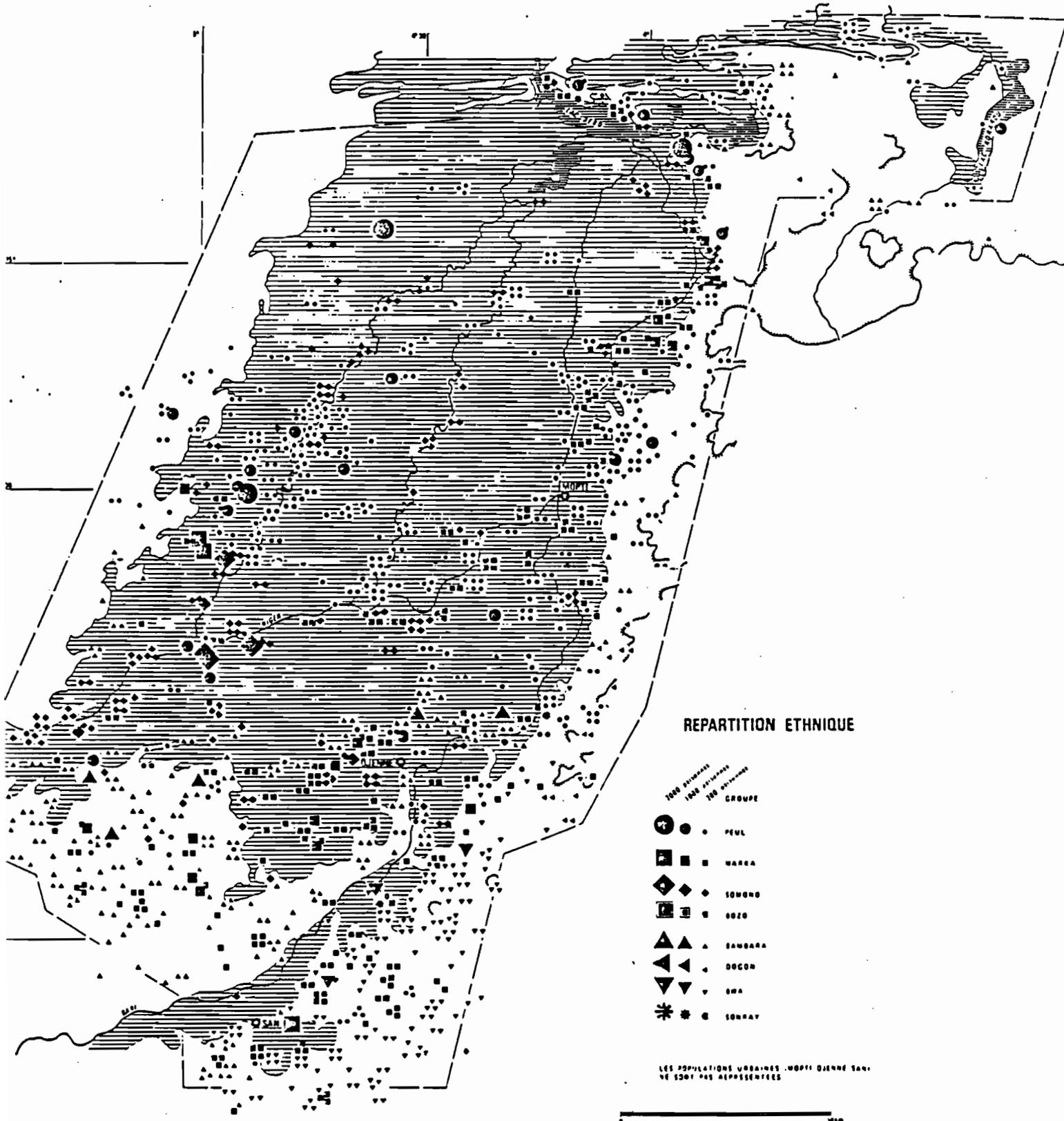
- Au Masina, l'avènement du régime musulman appelé Dina fut concomitant d'une série de mesures allant dans le sens d'une plus grande sédentarisation des éleveurs : création d'une capitale, délimitation des 37 leydi (J. GALLAIS, 1967) pour régler les conflits entre fractions Peul, fixation d'un ordre d'entrée des troupeaux à l'intérieur des pâturages de décrue (burqu), création de nouveaux leydi dominés par des lettrés musulmans pour surveiller les Peul. A l'inverse du Fouta Tora où les spécificités ethniques ont fait place aux spécialisations fonctionnelles de groupes statutaires pularo-phones -hiérarchisés différemment à l'intérieur de chaque leydi- au Masina les grandes activités primaires correspondent grossièrement à des identités "ethniques" -pasteurs Peul, pêcheurs Bozo, agriculteurs Bambara ou Marka- bien que réciproquement les ethnonymes désignent souvent des groupes fonctionnels (J.L. AMSELLE, 1985, J. BAZIN, 1985)... (voir carte III)

Cette différence d'organisation sociale, ainsi que les "traditions scientifiques" distinctes qui se sont superposées dans les deux zones -les vérités partielles devenant des erreurs répétées- peuvent peut être expliquer les particularités des "géométries d'états" discernables à la lecture des schémas d'aménagement de ces deux "régions" du Sénégal et du Mali.

- Le Mali a décidé d'organiser séparément le développement des activités primaires pratiquées par des groupes ethniques spécifiques -comme on vient de le voir- dans le cadre d'opérations sectorielles et localisée (J. GALLAIS, 1984). Apparaissent, à partir des années 1970 successivement, "l'opération riz", "l'opération de développement de l'élevage de Mopti" (ODEM), enfin "l'opération pêche". Or au Mali, les

Carte III

LES POPULATIONS DU DELTA INTERIEUR DU NIGER (MALI)



unités territoriales où les aires pastorales avaient depuis longtemps été répertoriées (A.H. BA et S. DAGET, 1962) et mêmes décrites (J. GALLAIS, 1967). Aussi l'opération élevage, l'O.D.E.M. prit en considération l'existence des leydi qualifiés d'U.A.P. (unités agro-pastorales) en vue de faire des éleveurs des partenaires dans des opérations de développement où ils sont souvent absents.

- Il n'en va pas de même au Sénégal ou en R.I.M. où symétriquement reflétant l'intégration plus forte de la société Haalpulaar, les deux sociétés d'aménagements actuellement les plus importantes, la SAED au Sénégal et la SONADER en R.I.M. sont surtout orientées vers la production agricole (riz, maïs, tomate...) délaissant complètement les secteurs pastoraux ou halieutiques. Parallèlement à cette tendance à la paysannisation d'une société beaucoup plus complexe on assiste à une méconnaissance totale de l'organisation spatiale propre au Haalpulaar de la moyenne vallée, de la part de l'O.M.V.S. l'organisme inter-étatique chargé de la construction des deux barrages de Diama (Sénégal) et de Manantali (Mali) et des aménagements hydro-agricoles nécessaires pour opérer la substitution des cultures irriguées aux cultures de décrue traditionnelles. A l'inverse du Masina, cette organisation territoriale a été peu décrite, sinon par des historiens (O. KANE, 1973) et de façon beaucoup plus succincte. Or la construction de barrages met l'expert en "sciences physiques" -géologue, hydrologue spécialiste du génie rural...- au sommet d'une hiérarchie des disciplines académiques où l'historien, à l'instar des autres spécialistes de sciences sociales, ne trouve sa place qu'en bas.

C'est l'aménagement hydro-agricole de la vallée du fleuve Sénégal qui va retenir votre attention ici. Tout d'abord nous examinerons la logique de l'aménagement loucouleur traditionnel dans la cadre de l'unité territoriale minimale du Leydi. Ensuite nous essaierons de faire un bilan de la situation actuelle. Enfin nous nous interrogerons sur la logique des aménagements potentiels proposés aussi bien par les sociétés de développement que par l'OMVS.

II. LOGIQUE DE L'AMENAGEMENT TRADITIONNEL DES HAALPULAAR DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

Comme le delta intérieur du Niger, au Masina (actuel Mali), l'espace agricole, halieutique et pastoral s'appelle le Leydi. Dans les deux cas, aux abords du Sénégal et du Niger des Peuls semi-sédentaires dominent des populations qui exploitent des zones inondées annuellement par les crues. Alors que le Leydi du Masina a été décrit depuis longtemps par J. Gallais (1967) ou A. Hampaté BA et J. Daget (1962 - Réédition 1984), à tel point qu'il sert de base à l'instauration de modernes Unités Agro-Pastorales (U.A.P.), il n'en est pas de même dans la vallée du Sénégal où ce type d'organisation socio-économique et politique n'a été ni décrit ni utilisé dans les études préalables aux futurs aménagements. Essayons, avant de passer aux propositions concrètes, de dégager les principes d'organisation du village ainsi que du territoire (finage) agricole : du Leydi. En effet, ce sont ces principes qui doivent, selon nous, servir de guide pour l'aménageur. Les propositions seront dans la synthèse des projets de développement d'une part et des principes d'organisation sociale ou spatiale dégagés par l'analyse que nous venons d'effectuer.

1. Principes d'organisation du terroir :

La complexité de l'organisation sociale toucouleur provient du fait qu'elle comporte en quelque sorte quatre "sociétés" pratiquant des activités primaires ou fonctionnelles distinctes correspondant aux quatre groupes statutaires "libres" ou "nobles" :

- les cubballo ou pêcheurs,
- les ceddo ou anciens "guerriers" pratiquant l'agriculture,
- les toorodo ou agriculteurs musulmans parmi lesquels se recrutaient auparavant exclusivement les "marabouts",
- les pullo, éleveurs transhumants dans le Jeeri (terres cultivées sans pluie) ou bien semi-sédentaires à proximité du fleuve Sénégal.

Les lignages parmi lesquels sont élus les chefs de terres -Jom Leydi- et/ou les chefs de village -Jom Wuro- appartiennent exclusivement à l'un des quatre groupes statutaires libres que nous venons de mentionner.

D'autre part chacune de ces "sociétés" est stratifiée en trois sous groupes : les libres, les artisans castés (comprenant les laudateurs) et les esclaves. On retrouve cette stratification à l'intérieur de chaque "société".

Examinons tout d'abord le fonctionnement du Leydi au niveau uniquement des "libres" pratiquant des activités distinctes qui déterminent des "genres de vie" (mobilité, résidence...) spécifiques à chaque groupe. Prenons comme seul exemple de cette "morphologie sociale" compliquée les déplacements de populations qui peuvent intervenir autour d'une cuvette de décrue (Kolangal) à l'intérieur du Waal (superficies inondées par la crue et cultivées en décrue).

- Les pêcheurs cuballo lors de la montée des eaux entrent dans les marigots affluents pour capturer les poissons qui nagent en direction des cuvettes inondées, car celles-ci constituent leurs lieux de ponte favoris. Les pêcheurs organisent ensuite des campements de pêche établis sur les bourrelets de berges ou sur les petits monticules (toggere) jamais inondés. Malgré la force du courant qui quelquefois empêche l'utilisation des engins de pêche les plus productifs (comme la senne de plage, gubbol) et bien que le poisson ne soit pas très abondant on peut dire que les pêcheurs occupent la plaine inondée durant la saison humide. Ils se retirent au rythme de la décrue en installant des derniers barrages sur les marigots défluent.
- Les agriculteurs (ceddo ou toorodo), eux attendent la décrue et plus particulièrement la formation d'une croûte dure à la surface des terres hollalde pour pouvoir semer sans s'enfoncer dans le sol et cultiver ces terrains en décrue en saison sèche en profitant de l'humidité emmagasinée dans le sol lors de l'inondation des Kolangal. Une des limites de cette culture de "contre saison" c'est la protection contre les prédateurs animaux, principalement les oiseaux ou les criquets mais aussi les bovins des éleveurs Peuls. Contre les dégâts animaux les Haalpulaar pratiquent une sorte d'intégration de l'élevage au Leydi. Construisant une clôture en épineux ou utilisant la barrière naturelle que constitue l'eau des marigots qui peuvent isoler des fractions de terrains de Waal (ainsi en est-il du marigot de la Doué), ils empêchent les animaux d'entrer dans la Kolangal tout en exportant les sorghos qui n'arriveront pas à maturité comme fourrage pour le bétail.
- Ce n'est donc qu'après la récolte du Waal que les éleveurs pullo pourront faire pénétrer le bétail dans le Kolangal à l'époque de la saison sèche chaude où les pâturages du Jeeri sont presque réduits à néant, alors qu'en saison humide ils sont disséminés dans cette dernière zone.

On voit ainsi qu'il y a une sorte de substitution des trois populations sur le même Kolangal tout au long de l'année. C'est l'association de ces trois populations qui explique à la fois la complexité de la composition du Leydi et la nécessité de pouvoirs diversifiés qui puissent organiser pacifiquement les déplacements de ces populations.

L'enquête socio-économique effectuée par la MIS0ES il y a vingt ans (Boutillier et al. 1962, p.211) avait saisi l'importance de ces relations de complémentarité au niveau des échanges des produits de subsistance (mil/lait/poisson) sous forme de troc : "dans la plupart des cas, au strict point de vue de la subsistance, l'unité économique que comprend 500 à 1000 habitants, un village Torodo ou Tiedo comprenant quelques concessions d'artisans, un quartier ou village Thiouballo, un ou deux campements Peuls dans les proches environs". En effet, le gros village sédentaire (Saare) comprend souvent un "subballo" (quartier ou village séparé des pêcheurs) et se trouve à proximité de hameaux Peuls : c'est entre ces trois types de communautés que se tissent les relations de vicinalité Koddiqal qui organisent le Leydi.

Quel est maintenant le mode de fonctionnement du Leydi au niveau des trois strates sociales qui composent en outre cette unité territoriale. On vient de parler des "libres" : quelles sont les relations qu'ils entretiennent aussi bien avec les artisans castes et laudateurs, qu'avec les anciens esclaves ?

Dans la mesure où il n'existe ni travaux hydrauliques ni restitution de la fertilité par le travail humain, c'est l'organisation sociale hiérarchique utilisant les potentialités de la cure qui pallie à l'absence de maîtrise techno-économique de la nature. Le dispositif d'appropriation des terres de décrue peut se résumer très schématiquement de la façon suivante (voir Schmitz, 1980) :

- les lignages où se recrutent le Jom Leydi occupent les terres basses du Waaloo, celles qui sont le plus régulièrement inondées ;
- les terres hautes rarement inondées sont laissées aux groupes statutaires défavorisés : électeurs du Jom Leydi et étrangers parmi les "libres", artisans castés et laudateurs, enfin anciens esclaves.

On retrouve cette même opposition à un niveau plus général dans celle du Waaloo et du Jeeri : alors que les terres de Waaloo sont strictement appropriées suivant le dicton toucouleur "Pas de terres sans Jom Leydi" ; la majeure partie du Jeeri ne fait pas l'objet d'une telle appropriation. Aussi le Jeeri est-il le lieu d'une sorte d'inversion sociale : ce sont à nouveau les catégories les plus défavorisées qui le

cultivent, en tous cas dans la région de Podor où nous avons effectué une monographie autour des villages de Meri, Mbumba, Cubalel (arrondissement Kaskas). Avec la disparition de la culture du Jeeri consécutive à la sécheresse, ce sont les petits périmètres irrigués (P.I.V.) qui se subsistent aux cultures de Jeeri comme lieu de l'inversion de la structure hiérarchique toucouleur. Ainsi, à Mbumba, ce sont les anciens Maccube (anciens captifs pour la plupart affranchis) qui sont majoritaires dans les P.I.V. de ce village.

Ainsi dans les deux cas, aussi bien à l'intérieur du Waal en ce qui concerne une cuvette de décrue, qu'entre Waal et Jeeri (ou maintenant P.I.V.) d'un Leydi, le système social s'inverse suivant un dispositif topographique simple, en passant du centre à la périphérie. Cette complémentarité assure une stabilité relative au niveau politique local.

2. Principes d'organisation des villages :

L'organisation villageoise toucouleur repose également sur des principes similaires : c'est au Nord-Est (à Mbumba) ou au Sud-Est (à Meri) que se situe le centre politique du village, point de départ d'une expansion par création de nouvelles habitations dans la direction opposée au Sud-Ouest à Mbumba, au Nord-Ouest à Meri. Plutôt que centre du village, il voudrait mieux parler de noyau ou de "nucleus" puisque le noyau est justement excentré dans le village. C'est dans ce noyau que sont repérables les coupures de castés ou de groupes statutaires d'une part et à l'intérieur du quartier occupé par le même groupe statutaire, les coupures lignagères. On passe ainsi du Leñol (ou groupe statutaire suivant Y. Wane) au Yettoore (nom d'honneur ou patronyme), puis aux segments de lignage primaire (Suudu : case), secondaire (Galle : concession ou enclos), puis tertiaire (Fooyre : foyer) tous définis patrilinéairement, c'est-à-dire de père à fils. Si l'on prend l'exemple du village de Meri, on remarque en effet que le grand lignage où se recrute le Jom Leydi qui porte le titre d'Ardo est bien situé au Sud-Est mais que les segments de lignage primaires ou Cuudi (pluriel de Suudu) s'échelonnent selon un principe de séniorité sur l'axe opposé Nord-Est/Sud-Est : Suudu Dikki (qui vient de Dikko et signifie l'ainé) est situé au Nord-Est tandis que Suudu Cabbaale et Amar s'échelonnent vers le Sud-Ouest.

Par contre, au Nord-Ouest du village, on rencontre tout d'abord les électeurs de l'Ardo, c'est-à-dire les Jallo et les Bah puis les artisans castés ou laudateurs et enfin les captifs. Enfin à la périphérie du village, toujours dans la même direction Nord-Ouest, sont situés les nouvelles habitations provenant du noyau historique du village : là on ne rencontre plus d'habitations homogènes du point de vue statutaire ou lignager : une maison habitée par un Soh côtoie celle d'un Jallo, un ancien captif est voisin d'un libre.

On observe donc une inversion du dispositif de peuplement du village obéissant à une séparation de ses constituants au centre tandis que prédomine leur combinaison à la périphérie. Ainsi à l'intérieur d'un espace villageois restreint, on change ainsi de principe d'organisation sociale : on passe de la société lignagère à la cité territorialisée.

3. Conséquences

Cette inversion et cette complémentarité que l'on observe à la fois dans l'organisation du village, ainsi que dans celle du terroir permet de dire qu'il s'agit de deux réalisations d'un même principe et qu'on a à faire à une structure. La distance entre l'organisation centrale et son inversion à la périphérie permet de déterminer l'amplitude spatiale de cette structure : il s'agit d'une amplitude très faible puisqu'un Leydi regroupe quelques cuvettes de décrue où vont cultiver les habitants d'un gros village à vocation agricole, un quartier ou petit village situé au bord du fleuve où vivent des pêcheurs, enfin les hameaux des pasteurs Peuls qui s'égrenent le long des pistes de transhumance des bovins situés transversalement par rapport au fleuve et pénétrant dans le Jeeri jusqu'à 50 ou 100 Km. (voir carte IV - Les hameaux peul du Jeeri n'y sont pas représentés) (infra).

Traditionnellement, les familles de ces trois types de villages ou de hameaux échangeaient leurs produits (sorgho de décrue/lait/poissons frais) non pas sur la place du marché mais à l'intérieur des maisons de leurs "amis" appartenant à un autre groupe statutaire libre et pratiquant une autre activité primaire dominante : ainsi un toorodo agriculteur entretient des relations à la fois d'hospitalité et d'échange des produits avec un cubballo (pêcheur) et un pullo (éleveur) : la femme de l'agriculteur troque une mesure de sorgho contre un poisson tandis qu'elle commercialise le lait de son amie Peule venue chercher de l'eau au fleuve. Le système des relations symbiotiques semble être encore très vivace dans la région de Matam où les conditions naturelles sont plus clémentes comme le confirme certaines enquêtes récentes.

Le Jom Leydi ou le Jom Wuro avaient pour tâche principale d'assurer l'intégration des trois activités primaires ainsi que la co-existence pacifique des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs.

A l'inverse de la société Wolof où agriculture et élevage sont distincts puisque cette dernière activité est pratiquée par les éleveurs Peuls, ce qui conduit à des rapports antagoniques entre ces deux ethnies, ou même de la société Serer où l'intégration agriculture/élevage s'opère au niveau de la maison ou de l'exploitation agricole, c'est au niveau du petit territoire ou Leydi articulant plusieurs groupes statutaires distincts que les Toucouleur combinent les grandes activités primaires.

Cette articulation de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche est observable à partir de l'observation de la rotation des trois groupes statutaires qui occupent successivement pendant un cycle annuel la même cuvette de décrue comme on l'a vu plus haut.

Cette permutation des trois groupes statutaires en un même lieu donnait lieu à une sorte de micro-mobilité saisonnière et surtout est la condition du pouvoir Jom Leydi : c'est lui que déclenche l' "ouverture", c'est-à-dire le début de telle ou telle activité, c'est lui qui décide de la date du semis des agriculteurs, c'est lui qui déclenche la pénétration des troupeaux dans les cuvettes.

On comprend dès lors qu'aucun pouvoir véritablement centralisé n'ait pu dominer durablement la vallée alluviale du fleuve Sénégal, dans la mesure où la régulation d'un tel système socio-économique ne peut se faire qu'au niveau local : le retrait des eaux n'a pas lieu à la même date à Semmé ou à Guédé.

Retenons les trois idées-forces de cette présentation :

- Absence d'aménagements hydro-agricoles.
- Aussi pour pallier aux irrégularités de la pluie et de la crue, l'organisation sociale hiérarchique obéit à un principe d'inversion quand on passe du centre à la périphérie aussi bien du terroir que du village.
- La complémentarité des trois activités primaires s'effectue dans le cadre restreint du Leydi et obéit à un système de régulation localisé dont l'agent est le Jom Leydi.

III. BILAN DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ACTUELLE

Nous allons examiner rapidement la dégradation de ce système socio-économique, sans nous attacher à en déceler les causes, pour comprendre la logique des futurs aménagements. De façon commode, nous partirons de la division en activités primaires, secondaires et tertiaires qui a le mérite d'être connue de tous.

1. Secteur primaire

Le secteur primaire se caractérise grossièrement par deux phénomènes : une très large émigration qui s'accélère à partir des années 60 ainsi que depuis la sécheresse. A l'inverse au niveau alimentaire régional, on assiste à une supplémentation de la ration alimentaire par des produits importés de zones situées hors du fleuve : le riz, le sucre ou le blé se substituent au mil et au sorgho, le lait en poudre remplace le lait frais des éleveurs et le poisson marin remplace le poisson du fleuve.

2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire, c'est-à-dire les activités artisanales, ont été également affectées par l'émigration mais également par des processus de reconversions : les forgerons deviennent bijoutiers en ville, les anciens captifs vont tisser à Dakar.

3. Secteur tertiaire

Enfin le secteur tertiaire, disons pour simplifier la santé et l'éducation, sont voués depuis encore plus longtemps à un processus de redoublement des institutions traditionnelles par celles dites modernes : l'école Iubab remplace l'école coranique tandis que le dispensaire ou maintenant l'hôpital visent à remplacer le Ceerno ou le Mocoowo, le marabout ou le guérisseur. Il en est de même au niveau politique avec justement l'instauration des Communautés Rurales comme nouveau cadre de la structure territoriale.

IV. LES PROJETS D'AMENAGEMENTS ACTUELS

Insuffisance du projet

Les objectifs des aménagements hydro-agricoles vont être de lutter contre la dégradation que nous venons de décrire succinctement : il s'agit de lutter contre l'émigration en redonnant du travail aux paysans éleveurs et pêcheurs, et d'autre part de diminuer l'importation de produits étrangers à la zone en produisant sur place essentiellement des denrées agricoles.

La logique des moyens mis en oeuvre pour atteindre ces deux objectifs semble obéir à deux principes.

a) Substituer à l'absence totale d'aménagement ou de maîtrise techno-économique la maîtrise total du milieu :

- agriculture : ce qu'on appelle les aménagements hydrauliques tertiaires sont justement ceux qui supposent la maîtrise totale de l'eau : on substitue ainsi à la crue naturelle des pompes utilisant des énergies fossiles importées pour amener l'eau et des engrais chimiques pour restaurer la fertilité des sols ;
- pêche : avec la disparition de la crue lors de la régulation du débit à 300 m³/sec. à la hauteur de Bakel, les poissons ne peuvent plus se reproduire dans la plaine inondée et profiter ainsi des résidus de l'agriculture et de l'élevage qui servent également à leur croissance. La seule solution alternative, c'est donc la pisciculture qui là encore suppose la maîtrise des conditions de reproduction des alevins et de croissance des juvéniles ;
- élevage : l'accès au fleuve étant rendu plus difficile à cause des aménagements hydro-agricoles, les forages se substitueraient aux rampes d'accès au fleuve (Iufnde) de même que l'agriculture fourragère permettrait de nourrir le bétail.

Lorsque les barrages seront construits, cette maîtrise totale des diverses productions suppose l'importation permanente et onéreuse de l'énergie nécessaire aux diverses machines qui assureront cette maîtrise. A terme, c'est donc l'importation de machines et d'énergie qui se substituera à l'émigration, c'est-à-dire à l'exportation des hommes et à l'importation des produits alimentaires.

b) Substituer à l'organisation décentralisée des Leydi une gestion centralisée des terres irriguées :

- Les institutions chargées de gérer les périmètres rizicoles actuels ou bien d'organiser la construction des barrages sont des institutions centralisées : le fait même de construire le barrage de Manantali qui assurera à lui seul la régularisation du débit au lieu de construire plusieurs barrages induit une telle centralisation. Lors de la suppression totale de la crue on devra effectuer un réaménagement total du territoire comprenant des déplacements de villages par rapport aux périmètres irrigués.
- Or, on a essayé de montrer plus haut que la forme de pouvoir qui s'exerçait à l'intérieur d'une petite unité territoriale visait à faire coexister les principales composantes de la société globale. Il aurait fallu dé-

montrer également que dans le passé le pouvoir "central" était très faible : aucun des grands groupes de libres ne dominait la totalité des Leydi et l'on trouve des chefs de terre cubballo ou ceddo bien que les pullo et les toorodo soient les plus nombreux et dominant les plus vastes ensembles fonciers. Il est clair par contre que les aménagements modernes donneront un avantage considérable aux agriculteurs et supprimeront la flexibilité du système socio-économique des Haalpulaar qui reposait sur une décentralisation extrême du pouvoir.

Conclusion

Au terme de cette introduction à nos propositions, nous pensons que si l'on peut reprendre à notre compte l'idée de maîtrise du milieu (a), l'analyse que nous avons faite auparavant des principes de l'organisation sociale et spatiale toucouleur montre que la gestion centralisée des aménagements hydro-agricoles futurs (b) est au mieux une utopie, et au pire aboutira à la catastrophe. Assi, nos propositions d'aménagements de la Communauté Rurale de Mbumba, à titre d'exemple viseront à la maîtrise des conditions de la production primaire par les habitants des villages composant un Leydi ou un multiple de Leydi en tenant compte des principes de décentralisation et d'autonomie des différents Leydi, c'est-à-dire à la gestion la plus localisée possible des énergies utilisées pour faire fonctionner les machines hydrauliques nécessaires à la substitution de la culture irriguée à la culture de décrue.

V. QUEL CADRE D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE : L'EXEMPLE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MBUMBA

Voyons d'abord le cadre d'aménagement que nous proposons : en l'état actuel des connaissances on peut en effet distinguer quatre cadres d'aménagements possibles, en allant du plus microscopique au plus grand par la superficie : le terroir agricole, l'Unité Agro Halio-Pastorale (en abréviation UAHP) ou Leydi, l'Unité Naturelle d'Equipement (en abréviation UNE) enfin la Communauté Rurale (en abréviation CR).

1. Le terroir agricole

On peut partir tout d'abord des terroirs agricoles, c'est-à-dire des champs effectivement cultivés par les agriculteurs, qu'ils soient propriétaires ou non. Cependant, outre qu'il s'agit d'unités de tailles réduites qui ne concernent que les agriculteurs il faut remarquer surtout qu'on a pas à faire dans la vallée du Sénégal à des terroirs discrets : au lieu

de cultiver uniquement dans un seul Kolanqal, les habitants d'un village préfèrent cultiver la même superficie dans plusieurs Kolanqal dans la mesure où toutes les cuvettes de décrue ne sont pas inondées régulièrement chaque année. Le cadre du terroir agricole serait donc trop restreint et trop morcelé pour servir de cadre à un aménagement du territoire.

2. L'Unité Agro-Halio-Pastorale (U.A.H.P.) ou Leydi

Le second niveau de structuration, c'est le Leydi qui intègre au delà des activités agricoles les activités pastorales disposées suivant un axe transversal par rapport au fleuve ainsi que les activités halieutiques. Soulignons en outre que le Leydi ne délimite pas seulement un espace cultivé par des villageois mais plutôt l'espace contrôlé par le lignage à l'intérieur duquel se recrute le Jom Leydi : il s'agit donc d'un finage. Enfin l'intégration des activités pastorales qui remontent loin dans le Jeeri ne délimitant pas un espace continu comme celui des agriculteurs mais dessinant plutôt un réseau de points et d'itinéraires, nous sommes conduits à parler de territoire plutôt que de terroir. Le Leydi constitue pour nous le premier niveau d'aménagement : on en compte 8 dans la C.R. de Mbumba.

Utilisant une méthodologie qu'il serait trop long d'exposer ici mais que nous avons développée dans un rapport précédent (voir Schmitz 1981 : 13-33) nous avons dressé 5 cartes au 1/100 000ème des "anciennes unités territoriales" de la zone Haalpulaar de la vallée en utilisant le fond de carte toponymique à la même échelle dressée par Lericollais (A.) et Diallo (Y.), 1980. On peut mettre en grossière correspondance les arrondissements des départements de Podor et Matam avec les anciennes provinces du Fuuta Tooro. On aura donc : (voir carte I, p 2)

. Département Podor :

- 1) Arrondissement de Mbane, Tyile Boubakar : ancien Dimar
- 2) Arrondissement de Ndioum : anciens Tooro et Halaybe
- 3) Arrondissement de Kaskas, Saldé : anciens Laaw et Yirlaabe-Hebbiyaabe

. Département Matam :

- 4) Arrondissement de Tilogne, Ourossogui : anciens Booseya et Nqenaar
- 5) Arrondissement de Kanel, Semme, ancien Damga

A titre d'exemple nous extrayons de la carte 3 les Leydi qui appartiennent à la Communauté Rurale de Mbumba (voir carte IV). On peut dès lors faire deux remarques qui découlent l'une de l'autre :

- l'axe des Leydi est transversal par rapport au réseau hydrographique (fleuve Sénégal ou Doué),
- Aussi le réseau hydrographique (ou son inverse : le réseau des zones inondées) ne coïncide presque jamais avec une frontière de Leydi : chaque Leydi en effet franchit le fleuve ou les marigots puisqu'il combine des terroirs distincts comme on l'a vu plus haut.

3. L'Unité Naturelle d'Equipement ou U.N.E.

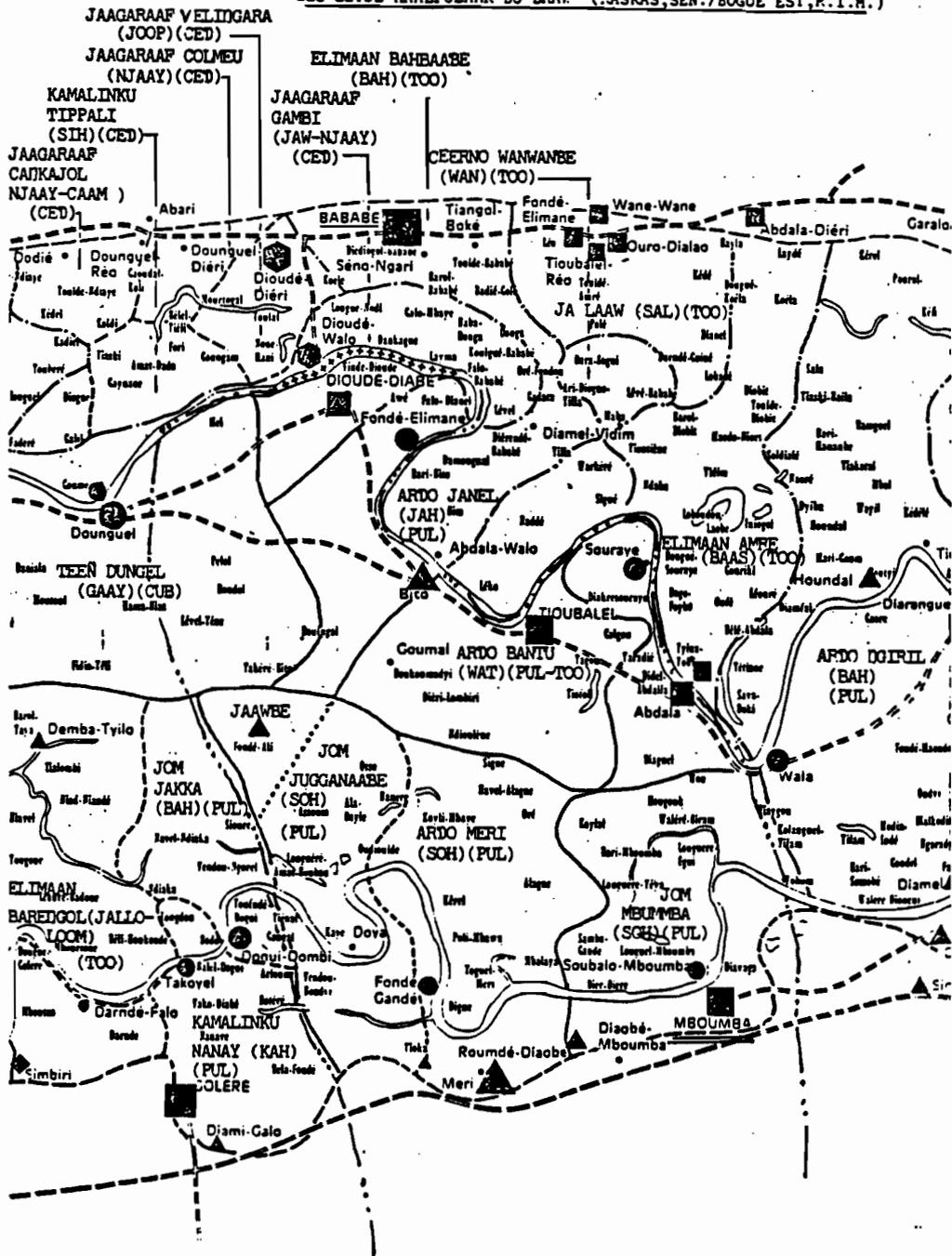
L'OMVS/ORSTOM ont proposé comme cadre des futurs aménagements les Unités Naturelles d'Equipement ou U.N.E. .D'après Lericollais (A.), Diallo (Y.) 1980, la Communauté Rurale de Mbumba correspondrait aux U.N.E. suivantes :

- PKK : Abdallah, Souraye, Tioubalel ayant une population de 4 225 h/f,
- PKJ : Dioudé Diabé, Doungel totalisant 1 108 personnes,
- PKI : Mbumba, Meri, Gollere, Madina Ndiabe totalisant 2 241 personnes.

Bien qu'il s'agisse des chiffres de 1974, on peut penser que ces effectifs peuvent servir de cadre à des aménagements futurs. Ce qui nous empêche de retenir les U.N.E. comme cadre d'aménagement, c'est qu'elles sont découpées longitudinalement par rapport au fleuve alors que les Leydi, unités qui ont une pertinence aussi bien historique, politique, qu'économique sont disposées transversalement par rapport au fleuve. Traditionnellement en effet, l'axe longitudinal regroupe les populations homogènes du point de vue de l'activité primaire dominante et l'on assiste à une sorte d'étagement en bandes parallèles de celles-ci. Les éleveurs du Jeeri occupent la bande la plus large et la moins peuplée ; ensuite on trouve la bande des agriculteurs de Waaló et du Jeeri située en bordure du fleuve, enfin la mince bande des pêcheurs en bordure immédiate du fleuve ou du marigot de la Doué. Ce type de séquence se trouve inversé sur la rive mauritanienne et prend des formes plus compliquées dans l'île à Morphil. Toujours est-il qu'une structuration longitudinale de l'espace procède d'une méconnaissance assez étonnante de l'espace Toucouleur et irait contre les objectifs proclamés de l'OMVS, à savoir l'intégration de l'agriculture et de

Carte IV

LES LEYDE HAALPULAAR DU LAAW (KASKAS, SEN./BOGUE EST, R.I.M.)



..... Communauté rurale (Limites)
MBOUMBA Chef Lieu de la Communauté Rurale

Légende carte IV

I)VILLAGES

Le signe représente l'ethnie ou le groupe statutaire "libre", majoritaires dans le lieu de résidence.

REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE (H./F.) PAR GROUPES FONCTIONNELS ET PAR ETHNIES / GROUPES STATUTAIRES (PARMI LES HAALPULAAR)

Source	En saison sèche						En saison des pluies
	PECHEURS	AGRICULTEURS					ELEVEURS
LERICOLLAIS(A.) DIALLO (Y.) 1974 (inédit)	CUBBALLO pêcheurs bateliers	CEDDO		TOORODO musulmans	CAPAATO HAURES (2)	PULLO SAARE Peul sédentaires	PULLO JEERI Peul "nomades"
		guerriers	SONINKE(1)				
0 / 49	●	●	●	■	■	▲	▼
50 / 99	●	●	●	■	■	▲	▼
100 / 199	●	●	●	■	■	▲	▼
200 / 499	●	●	●	■	■	▲	▼
500 / 999	●	●	●	■	■	▲	▼
1000 / 1999	●	●	●	■	■	▲	▼
2000 / 2999	●	●	●	■	■	▲	▼
3000 / 3999	●	●	●	■	■	▲	▼
4000 et plus	●	●	●	■	■	▲	▼

1) Ils parlent souvent à la fois le soninke et le pulaar

2) Les maures ne font pas partie de la société Haalpulaar: ils parlent le hassaniyya un dialecte arabe.

II) TITRES

- ARDO : Titre de chef de terre/de village contrôlant une ou plusieurs cuvettes de décrue (kolangal) formant un leydi.
- MERI : Village où réside le chef de terre/de village.
- (SOH) : Nom d'honneur du lignage à l'intérieur duquel est élu le titulaire chef de terre/de village.
- (PUL) : Groupe statutaire auquel appartient le titulaire: PUL(LO), TOO(ROODO), CED(DO), CUB(BALLO). Voir la signification de ces mots dans la notice supra.

III) TERRITOIRES



Limite d'un territoire agro-halio-pastoral (leydi) contrôlé par un chef de terre/village.



Subdivision d'un territoire contrôlé par un chef de terre/quartier du village centre du Leydi

Au Sud et au Nord, parallèlement au Fleuve, limite entre la zone de culture de décrue (waalo) et la zone de cultures pluviales (jeeri).

l'élevage. Ces U.N.E ont été délimitées uniquement à partir de critères hydrologiques et pédologiques : leurs limites suivent les points hauts, jamais inondés qui entourent les cuvettes de décantation : les chiffres mêmes du rapport précité montrent au contraire, après rapide dépouillement, que le dessin des terroirs obéit à des caprices beaucoup plus historiques que géographiques, de même que les tableaux de fondations de villages à partir de villages d'origines situés sur la rive sénégalaise indiquent clairement une structuration Nord-Sud, donc transversale du fleuve (voir carte VI et VII).

Si l'on examine l'annexe II qui concerne toujours la C.R. de Mbumba et est extrait des 7 cartes au 1/100 000ème de Lericollais (A.) et Diallo (Y.) (1980), on s'aperçoit que si la frontière de la C.R. et celle des unités naturelles PKJ et PKK correspondent quand cette frontière suit le cours du fleuve, les deux frontières divergent "sur la terre ferme" en particulier du côté du Jeeri : la frontière de la C.R. coupe en deux l'U.N.E. "PKI" (voir carte V).

Le fait d'avoir suivi le cours du fleuve et marigot a donc pour conséquence de couper chaque Leydi en fonction du réseau hydrographique comme on le voit si l'on confronte la frontière entre les U.N.E. PKI et PKK et celles qui séparent les Leydi transversaux de Jom Juganaabe, Ardo Meri, et Jom Mbumba.

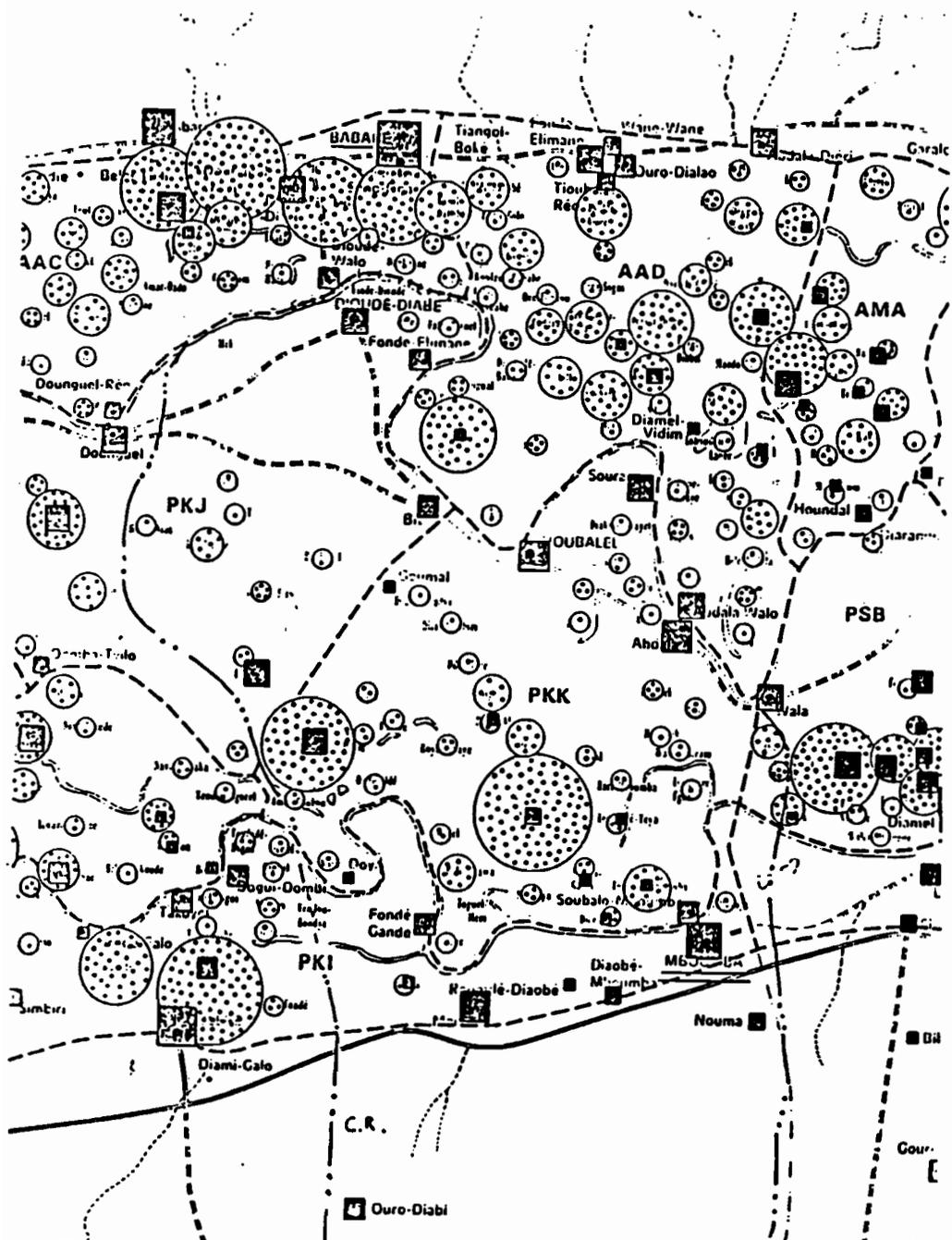
4. La Communauté Rurale ou C.R.

Le dernier cadre d'aménagement est une unité administrative, la Communauté Rurale de la réforme territoriale de 1974 : c'est cette instance, où sont représentés les paysans, qui gère les problèmes fonciers.

Dans la mesure où les limites administratives (Département, arrondissement, C.R.) sont les héritières des anciennes unités territoriales les frontières des C.R. sont transversales par rapport au fleuve et coïncident le plus souvent avec celles des Leydi (voir carte IV).

Cependant on ne peut éviter de parler du lourd héritage des frontières coloniales : en effet le découpage de la C.R. de Mbumba montre bien l'incohérence des deux principes de délimitation des C.R. Le principe du découpage transversal n'est plus appliqué lorsqu'on atteint le cours du fleuve Sénégal qui constitue la frontière entre deux états, le Sénégal et la République Islamique de Mauritanie : on retrouve alors le critère hydrologique qui avait présidé à la délimitation des U.N.E., mais inversé puisque la limite se confond avec le lit mineur c'est-à-dire les points les plus bas.

LES U.N.E. DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MBOUMBA



(A.Lericollais, Y.Diallo, 1980.)

REPARTITION DE LA POPULATION CULTIVANT EN DECRUE

La population est portée en deux endroits :

- SUR SON LIEU D'HABITATION DE SAISON SECHE
- SUR LE TERRAIN DE CULTURE PRINCIPAL QU'ELLE EXPLOITE

Les saisons et déplacements entre lieux habités et terrains de culture ne sont pas figurés sur la carte même.

LES ETHNIES

- Maure
- Peul
- Soninké
- Toucouleur
- Wolof
- autres

LES HABITANTS

Les effectifs figurés - les cultivateurs et leur famille - ne représentent qu'une fraction de la population

NATURE DU LIEU HABITE

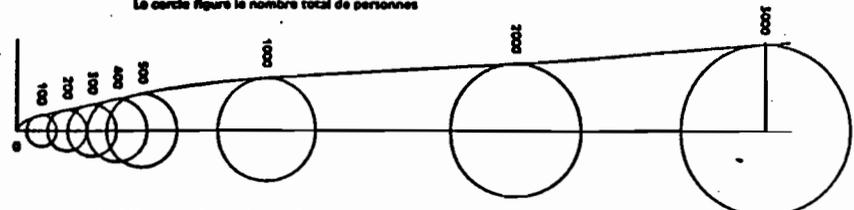
- Ewe-Léle Terrain de culture avec campements saisonniers
- Diaga Petit village (population totale < 1000 habitants)
- AERE-LAO Village important (population totale > 1000 habitants)

EFFECTIF Sa couleur indique la dominante ethnique

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| □ 0 à 49 habitants | □ 2000 à 2999 habitants |
| □ 50 à 99 habitants | □ 3000 à 3999 habitants |
| □ 100 à 199 habitants | □ 4000 et plus habitants |
| □ 200 à 499 habitants | |
| □ 500 à 899 habitants | |
| □ 1000 à 1899 habitants | |

LES EXPLOITANTS par terrain de culture

Le cercle figure le nombre total de personnes



Chaque point à l'intérieur des cercles représente une population de 20 personnes et son ethnie

PKE

UNITE NATURELLE

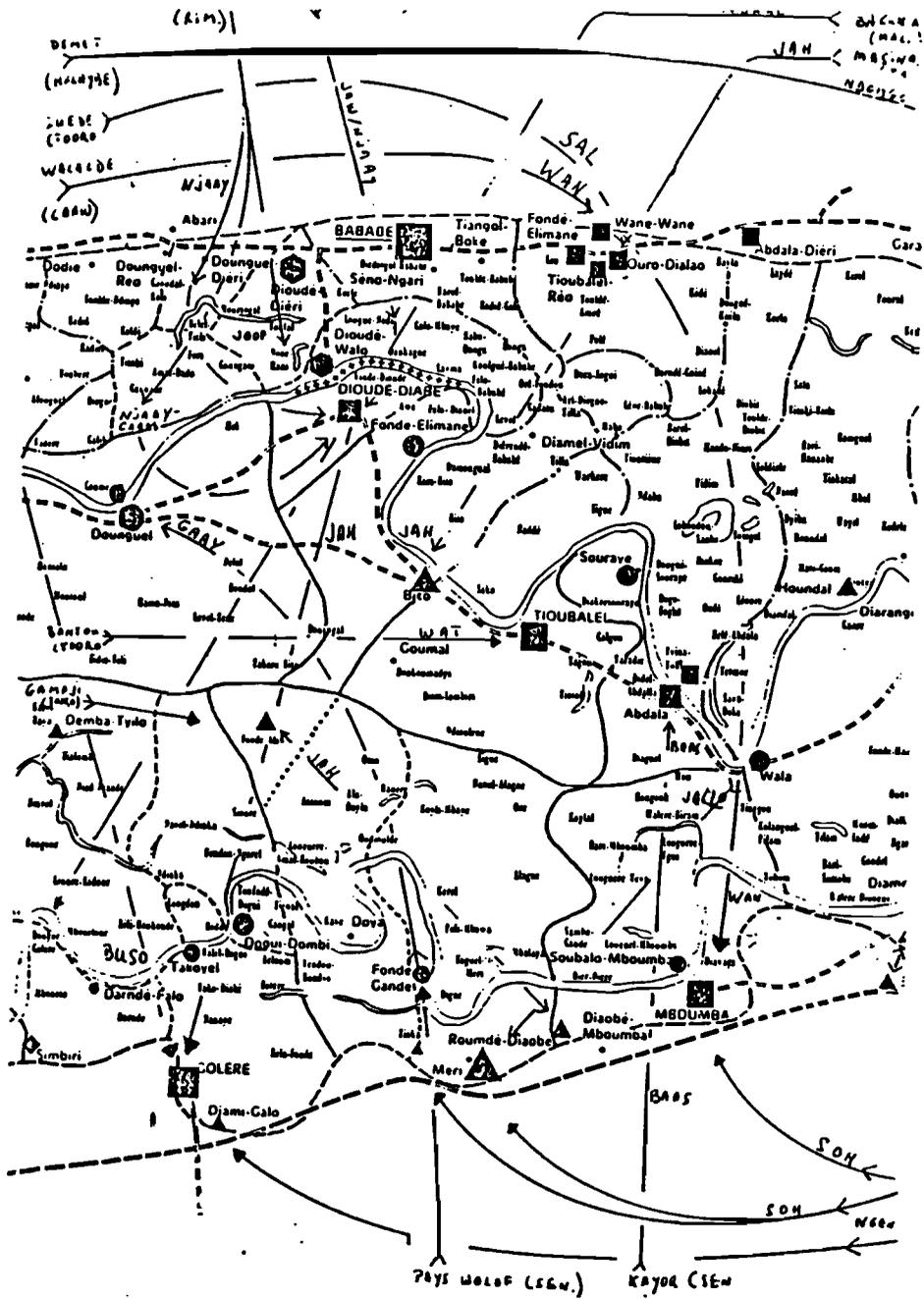
(codée par référence au listing placé dans la notice)

Carte V

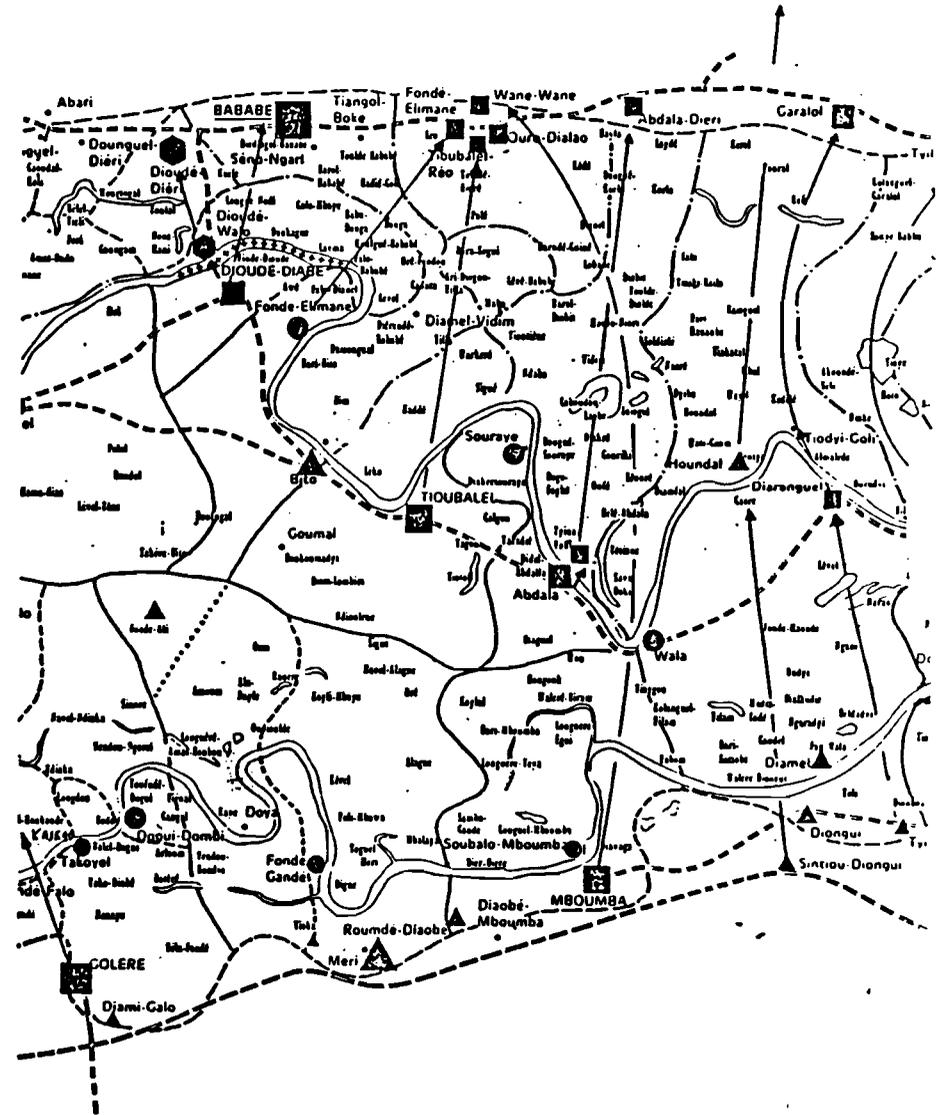
22

..... Communauté Rurale (limites)

MBOUMBA : Chef-lieu de la Communauté Rurale



ORIGINE DES LIGNAGES CHEFS DE TERRE/VILLAGE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MBOUMBA (FIN XVIII ème SIECLE)



FONDATION DES VILLAGES DE LA RIVE MAURITANIEUENNE AU DEBUT DU XX. REOCCUPATION DE TERRAINS DELAISSES DEPUIS LA FIN DU XVIIIème SIECLE.

Ce problème de la frontière d'état se pose particulièrement dans le cas des villages qui ont leurs terres sises principalement en R.I.M. : le Leydi des divers Diouldé Diabé divisé en cinq "districts" dépendant chacun d'un Jom Leydi distinct en un exemple frappant : on peut en effet mettre en rapport les cinq quartiers des 3 villages et les 5 districts du Leydi (voir tableau I et carte IV p. 19 en haut à gauche).

Tableau I : La charte politique de Diouldé Diabé

DIOULDE DIABE
Jaagaraaf Judde (JAW/NJAAY)

Sources: CHERUY (P.) 1911 p.4, 6, 7.
DELOLME (M.) 1937 p.135.
BA (O.) 1971 p.513.
Yuunus Demba NJAAY, Jaagaraaf Abdullaay JAW le 19/5/78.

MAWDO LEEGAL Chef de quartier (1, 2, 3, 4, 5)			ELIMAAAN JUMAA Imam de la mosquée		BOFTOOWO ASAKEEJE Percepteur de la dime		JAALTAABE Chef des pêcheurs bâteliers	
Titre	Patronyme	-électeurs -intronisa- teurs	Titre	Patronyme	Titre	Patronyme	Titre	Patronyme
1) KAMALINKU TIPPALI	SIH (CED)	GET (CED) (Filooße)	6) ELIMAAAN (pour les 5 autres quartiers)	NJAAC (TOO)	PALIMPA	GET (CED)		
2) JAAGARAAF GAMBI	JAW/NJAAY (CED)	JOOP (CED) (Filooße) (avec autori- sation d' Elimaan Gambi (JAW)	"	"	PALIMPA	JOOP (CED)	JAALTAABE	JOOL CUB)
3) JAAGARAAF VELIDGARA	JOOP (CED)	SAAR (CED) (Filooße)	"	"	PALIMPA	SAAR (CED) (le plus âgé des SAAR)		
4) JAAGARAAF COLMEU	NJAAY (CED)	NJAAY (CED) (Filooße)	"	"	PALIMPA	NJAAY (CED) (le plus âgé des NJAAY issu de Abdullay Hammat)		
5) JAAGARAAF CAKKAJOL	NJAAY (CED) (descendants de Goli Ganema) CAAM (CED)	JAW (CED) (Filooße)	"	"	PALIMPA	JAW (CED)		

Les trois villages sont :

Diouldé Diabé	(Sénégal)
Diouldé Waalo	(R.I.M.)
Diouldé Dieri	(R.I.M.)

Or la méconnaissance des frontières de Leydi a déjà des effets néfastes lorsqu'il s'agit d'établir des P.I.V. et d'autoriser l'accès d'un P.I.V. (Périmètre Irrigué Villageois) à la population d'un village voisin, mais dont les terres sont situées en R.I.M., cas que l'on rencontre aussi bien à Tilogne qu'à Semmé. Dans cette circonstance l'accès en P.I.V. modifie, sans que le sache l'organisme de développement, la carte de répartition foncière des villages, à moins que les "problèmes fonciers" n'affectent le fonctionnement même du dit périmètre.

En conclusion nous proposons une redélimitation des Communautés Rurales pour les transformer en agrégats de Leydi, ou faire que, à l'inverse, le Leydi soit un multiple de Communauté Rurale. Dans certains cas on rassemblerait 2 ou 3 Leydi dans un "pôle d'équipement".

L'actuelle communauté de Mbumba qui compte 19 villages et 13129 personnes serait redéfinie pour en faire un agrégat de Leydi, c'est-à-dire de gens qui ont un ensemble d'espaces communs ainsi que des relations historiques entre eux : cette C.R. serait donc composée de 5 Leydi dont on ne peut retenir que le nom des villages centres : Mbumba, Meri, Thioubalel, Dioudé-Diabé, Doungel.

D'autre part, l'on pourrait diviser la C.R. en cinq pôles essentiels, chaque pôle étant pourvu d'équipements dits de base (école, dispensaire).

- Pôle n° 1 (Doungel, Demba Tilo, Fonde Ali).
- Pôle n° 2 (Dioudé-Diabé, Fonde Elimane, Bito).
- Pôle n° 3 (Thioubalel, Souraye, Abdallah).
- Pôle n° 4 (Mboumba, Suballo Mbumba, Diaibe Bumba).
- Pôle n° 5 (Meri, Cootia).

En conclusion, nous voudrions proposer deux types d'investigation pour répondre aux deux questions complémentaires que nous nous sommes posés.

A la première question -pourquoi l'aménagement de l'espace a été décrit au Niger (Mali) et non dans la vallée du Sénégal (Sénégal, R.I.M.)- Nous pensons qu'il faut chercher la réponse en effectuant une archéologie de l'enquête coloniale dans cette zone. Si l'on entend par ce dernier terme aussi bien l'horizon des problèmes successivement abordés -ainsi avant la guerre de 1914, "l'esclavage", les "marabouts", la "coutume"- que les opérateurs qui produisent du savoir

- institutions, corps de chercheurs- on peut faire l'histoire des notions de "terre" ou de "territoires" dans la vallée du Sénégal (1). Il semble que ce soit à partir des années 1920, concomitamment avec le changement de spécialiste de ces questions, qu'ait été commise "l'erreur de traduction" qui a transformé le Jom Leydi, de "chef de terrains ou de territoires" en un "propriétaire". Depuis on assiste à une sorte de dénégation de l'organisation politique de cette zone, qui, très moderne puisque reposant sur l'élection, a perduré jusqu'à nos jours : en contrepoint on observe une efflorescence de littérature "juridique" consacrée aux problèmes fonciers. L'administrateur (donc juriste) a précédé les autres chercheurs de sciences sociales, qui, n'y comprenant plus rien ont appliqué leurs échantillons statistiques aléatoires (i.e. à l'aveuglette) à la recherche du "ménage", de "l'exploitation agricole"...

La réponse à la deuxième question -pourquoi les unités d'aménagements choisis par les états riverains dans le cadre de l'OMVS ont elles été délimitées en ne tenant compte que de critères physiques- découle de celle qui a été donnée à la première. En effet les hydrologues, pédologues et ingénieurs du génie rural, qui en fait sont les "décideurs" des aménagements actuels des sociétés d'aménagements comme la SAED (Sénégal) ou la SONADER (R.I.M.) et des mailles hydrauliques de "l'après barrage" ne font qu'appliquer ce qu'ils ont appris durant leur formation. Il est donc nécessaire d'écrire une véritable anthropologie des corps de spécialistes (en particulier du génie rural) qui interviennent dans les aménagements hydro-agricoles pour expliquer la non prise en considération du mode de territorialisation de la société concernée par ces grands travaux : là encore il faudrait étudier non seulement les conceptions décelables à travers les fameux "schémas directeurs", mais également les filières de formations, les itinéraires propédeutiques des ingénieurs et autres spécialistes. Les Unités Naturelles d'Equipement ressortent en effet d'une forme d'aménagement "à priori" (.) "où toutes les opérations sont intégrées, depuis la connaissance des sols jusqu'à la recherche de débouchés en passant par la restructuration foncière, la construction d'un nouvel habitat et la formation des agriculteurs" (Marié, M. 1984, p. 22). Cette conception des "réseaux hydrauliques à priori", d'après M. Marié, est un legs colonial provenant de l'agriculture industrialisée expérimentée au Maroc : il est curieux de constater le retour vers l'Afrique, après un détour par le sud de la France (canal de Provence, coteaux de Gascogne...) de conceptions expérimentées sur le sol de ce continent... Mais la vallée du Sénégal n'est pas un "no man's land" : bien au contraire !

(1) Voir notre article de la préparation "L'invention de la coutume : les droits fonciers au Fuuta Tooro (Vallée du Sénégal) "

BIBLIOGRAPHIE

Ce document est largement inspiré du rapport de M.G. SIDIBE "Aménagement rural : Communauté Rurale de Mboumba", Diplôme de fin d'Etudes à l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Dakar, juin 1984, 70 p. multigr.

- . BOUTILLIER (J.L.), CANTRELLE (P.), CAUSSE (J.), LAURENT (C.° N'DOYE (Th.) - La moyenne vallée du Sénégal (étude socio-économique) - Paris, 1962.
- . CIPEA-ODEM - 1983 - Recherche d'une solution aux problèmes de l'élevage dans le Delta Intérieur du Niger. 5 volumes, Direction Nationale de l'Elevage, Bamako (Mali).
- . CISSE (S.) - 1982 - "Les Leydi du Delta Central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique" in E.LE BRIS, E. LEROY et F. LEIMDORFER eds, "Enjeux fonciers", Paris 1982 Karthala/ORSTOM, pp 178-189.
- . GALLAIS (J.) - 1967 - Le delta intérieur du Niger - Etude de géographie régionale - IFAN, Dakar, 1967, 2 T.
- . GALLAIS (J.) - 1984 - Hommes du Sahel. Collection "Géographes", Flammarion, Paris, 289 p.
- . KANE (O.) - 1973 - "Les unités territoriales du Futa Toro", in Bull. IFAN, Ser. B, n°3, pp 614-631.
- . LERICOLLAIS (A.) et DIALLO - 1980 - Peuplement et culture de saison sèche dans la vallée du Sénégal - Introduction et 7 notices accompagnant 7 cartes au 1/10 000ème. Notice explicative n°81, ORSTOM-OMVS, Paris 1980.
- . MARIÉ (M.) - 1984 - "Pour une anthropologie des grands aménagements : l'exemple du Canal de Provence" in Annales de la Recherche Urbaine, 21, pp 5-34.
- . SCHMITZ (J.) - 1980 - Sedentary Fulbe of the Senegal Valley - Workshop on Sahelian Agriculture - Purdue University (U.S.A.), May 1980, 31 p. multigr.
- . SCHMITZ (J.) - 1981 - Un essai de généalogie historique : territorialité segmentarité et différenciation statutaire dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal - ORSTOM Dakar - 112 p. multigr.
- . THOENIG (J.C.) - 1973 - L'ère des Technocrates : le cas des Ponts et Chaussées. Les Editions d'Organisation, Paris, 279 p.

Schmitz Jean. (1985)

L'Etat géomètre : les anciens territoires agro-pastoraux (Leydi) des Peul du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Masina (Mali) et les aménagements hydro-agricoles actuels

Paris : ORSTOM, 27 p. multigr. Table Ronde du Centre d'Etudes Africaines : Etat, Espaces et Développement : l'Etat Contemporain en Afrique, Paris (FRA), 1985/12/12-13.